

Au Fil des Pages

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE
ÉTÉ 2014



Concert de Piano ■ Quizz Musical ■
Projection ■ Buvette, Pizzas... ■

Gratuit
à notre
Dame de
Mésage

AVEC LA VOIX DE
GAD ELMALEH

**MOI MOCHE ET
MÉCHANT 2**

Soirée Festive
autour du **Cinéma**

Vendredi 20 Juin à partir de 20h
sur le parvis de la Mairie

Desir d'Images présente



Sommaire



Le Mot du Maire

Page 2



Vie Communale

Page 3 à 11



Vie Associative et Culturelle

Page 12 à 15



LA METRO

Page 16



Informations Diverses

Page 17 à 20



Jeux et Solutions

Page 20



Informations Pratiques

Page 21



MAIRIE DE NOTRE DAME DE MÉSAGE

Place de la Commanderie
38220 Notre Dame de Mésage

Téléphone 04 76 68 07 33

Fax 04 76 78 32 18

mairie.ndmessage@wanadoo.fr

www.notredamedemessage.com

ATTENTION

Le secrétariat de la mairie sera
fermé les samedis des mois de
Juillet et Août.



du Sou des Écoles
Samedi 28 JUIN
14h00
à 18h00





Le Mot du Maire

En souhaitant me présenter pour un second mandat de maire, j'avais pour intention de poursuivre le travail engagé au cours des 6 dernières années. Vous avez choisi de m'accorder à nouveau votre confiance, ainsi qu'à l'équipe renouvelée qui va m'accompagner et je vous en suis très reconnaissant. En vous déplaçant très nombreux, vous avez montré votre intérêt à ce suffrage, malgré la participation de la seule liste que j'ai conduite. Pour tout cela, permettez-moi de vous remercier très sincèrement.

Soyez sûrs que nous nous efforcerons d'être à la hauteur des enjeux à venir pour notre commune et nous apporterons tout notre volontarisme au service de tous.

Nous continuerons l'action entamée sur les dossiers en cours : la rénovation du bâtiment communal au Moulin, la réflexion et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le suivi des travaux sur la falaise de la Maconnière, les aménagements de sécurité sur la voirie, le Plan local d'Urbanisme... la liste n'est pas exhaustive.

Nous souhaitons également apporter quelques innovations en matière de communication, d'animation afin de promouvoir le lien et les échanges entre les messageois.

Au-delà de l'action dans notre commune, il nous faudra porter notre regard et mobiliser notre attention sur les décisions qui se prendront au sein de Grenoble Alpes Métropole nouvellement recomposée suite aux élections municipales. La fusion forcée des communes du sud grenoblois et la création de la Métropole en 2015, nous obligent à devoir composer à l'avenir, avec la redistribution des compétences dans les domaines de l'urbanisme, l'eau, l'assainissement, la voirie...

C'est pourquoi, par notre adhésion au groupe des petites communes, nommé A.D.I.S (Agir pour un Développement Intercommunal Solidaire), nous défendrons notre vision de la future Métropole Grenobloise en cours de constitution et ferons le maximum pour que notre commune garde sa spécificité, sa qualité de vie à laquelle nous tenons tous.

Bien à vous,

Votre maire

Tonino TOIA



BILAN DES MUNICIPALES

Le 23 mars dernier ont eu lieu les élections municipales. M. Tonino Toia, maire sortant, a été réélu avec ses colistiers de la liste "Poursuivons ensemble". Tous les élus remercient les habitants de Notre Dame de Mésage pour leur confiance et leur soutien.

> Résultat du vote :

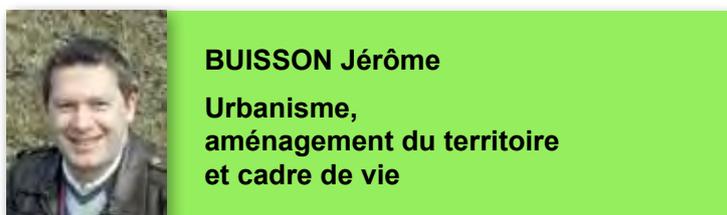
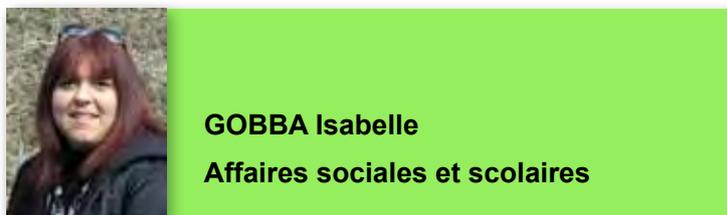
Inscrits : 910
 Votants : 507
 Bulletins et enveloppes annulés : 59
 Exprimés : 448
 Liste "Poursuivons ensemble" : 448 votes.

> Lors du premier Conseil Municipal, l'équipe s'est ainsi constituée :

Le Maire :



Les adjoints :



Les conseillers :



> Lors de sa séance du vendredi 11 avril 2014, les délégués suivants ont été désignés pour représenter la commune:

SEDI : Joël RONAT et Christine BRUNET
 SIERG : Guy BUISSON et Cyril BELLEVEGUE
 SPL / SERGADI : Laurent JOHNSON et Tonino TOIA
 AD : Yves CHILLOU

SIADI : Francis CARRE, Jérôme BUISSON
Correspondant Défense : Laurent JOHNSON
Syndicat de gestion du collège Les Mattons :
Isabelle GOBBA, Cécile SEGRETO, Tristan JALLIFFIER,
Nathalie HERVIEUX
PFI : Christine BRUNET

> **Les commissions internes :**

FINANCES

Tonino TOIA
Cécile SEGRETO
Christine BRUNET

ECOLE

Isabelle GOBBA
Elvire SERTOUR

TRAVAUX

Robert MOLLON
Yves CHILLOU
Cyril BELLEVEGUE
Cécile SEGRETO
Laurent JOHNSON

BULLETIN

Myriam
THEODORESCO
Christine BRUNET
Yves CHILLOU
Elvire SERTOUR

COMITÉ DES FÊTES

Myriam
THEODORESCO
Elvire SERTOUR

SITE INTERNET

Myriam
THEODORESCO
Tristan JALLIFFIER

VIE ASSOCIATIVE

Myriam
THEODORESCO
Christine BRUNET

URBANISME

Jérôme BUISSON
Cyril BELLEVEGUE
Cécile SEGRETO

L'équipe se met en place. Le budget primitif a été voté. Les prochaines étapes seront la mise en place des différentes commissions, l'organisation des rythmes scolaires, la poursuite des travaux engagés et l'attention sur la mise en place de la Métropole.

Retrouvez toutes les informations municipales sur le site internet de la commune, à l'adresse :



WWW. *notre dame* de *message*.com

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

1. Afin de mettre en œuvre le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales de la République, les élus locaux siègent en vertu de la loi et doivent à tout moment agir conformément à celle-ci.

2. Dans l'exercice impartial de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, direct ou indirect, ou de tout autre intérêt particulier. Il s'abstient d'exercer ses fonctions ou d'utiliser les prérogatives liées à son mandat dans un tel intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires faisant l'objet d'un examen par l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local exerce ses fonctions avec dignité, probité et intégrité.

5. L'élu local garantit un exercice diligent et transparent de ses fonctions. Il participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

6. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local respecte les compétences et prérogatives de tout autre élu ou de tout agent public. Il s'oppose à la violation des principes énumérés par la présente charte par tout élu ou tout agent public dans l'exercice de ses fonctions.

7. L'élu local s'abstient d'utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins, notamment personnelles, électorales ou partisans.

8. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de tout comportement constitutif de corruption active ou passive tel que défini par la législation nationale ou internationale.

9. L'élu local s'engage à respecter la réglementation budgétaire et financière, gage de la bonne gestion des deniers publics.

10. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

11. L'élu local rend compte aux citoyens des actes et décisions prises dans le cadre de ses fonctions.

12. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale.

LE BUDGET PRIMITIF 2014

> LE BUDGET GENERAL

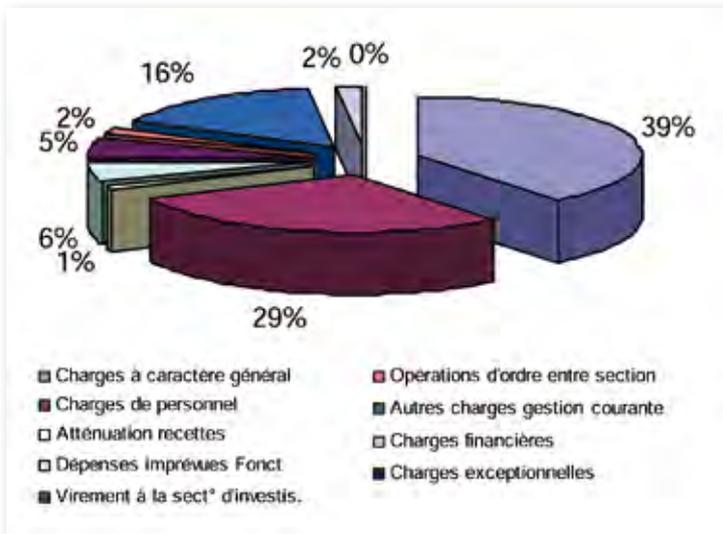
Le 25 avril 2014, le budget primitif de la commune a été voté par le nouveau conseil municipal.

**Son montant est stable.
Il s'élève à 2 156 980 €**

> FONCTIONNEMENT

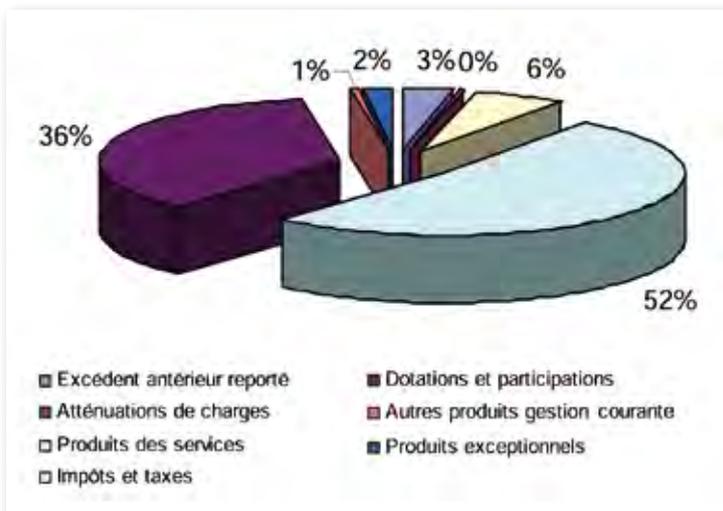
Le budget de fonctionnement est de 680 000 € en augmentation de 5.60 % par rapport à 2013.

Dépenses



L'augmentation des dépenses intègre le surcoût des rythmes scolaires et la hausse de la TVA.

Recettes



Les recettes de fonctionnement sont stables malgré une légère baisse des dotations de l'Etat. Compte tenu de la conjoncture actuelle, **le conseil municipal a reconduit les taux des taxes des années précédentes (TH : 7.30%, TF : 15.50 %, TFNB : 46.55%).**

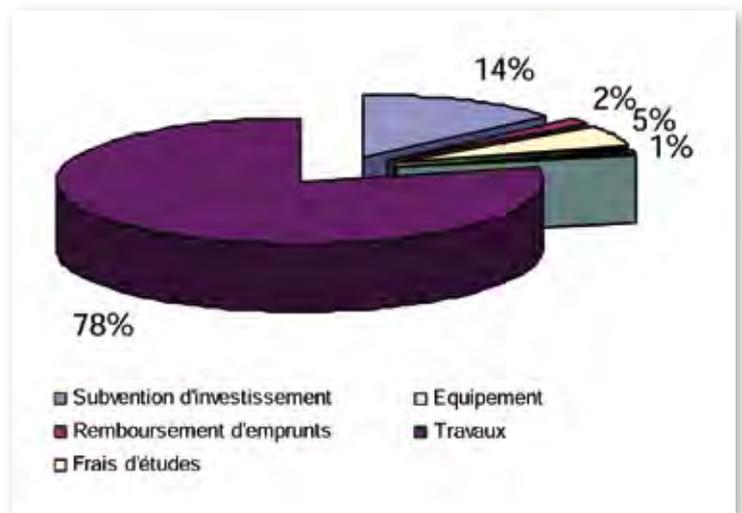
> INVESTISSEMENT

L'investissement s'élève à 1 476 980 €.

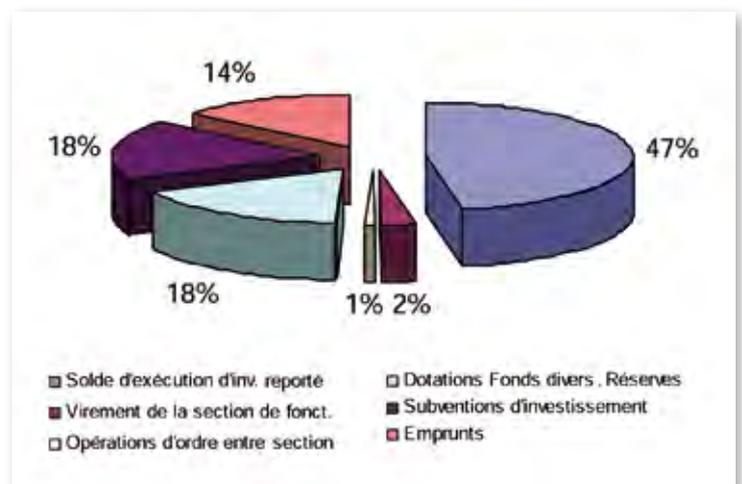
L'étude de la réhabilitation du bâtiment du Moulin amorcée en 2013 va se poursuivre par la consultation des entreprises avec un planning de travaux échelonnés sur 2 ans. (2014/2015).

Une bonne partie de l'investissement est financée grâce à l'autofinancement. Un emprunt est prévu mais il ne sera réalisé que s'il s'avère nécessaire.

Dépenses



Recettes



> LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le budget s'élève à 350 558 € :
175 412 € pour le fonctionnement
et 175 412 € pour l'investissement.

La commune ayant intégré la Métro au 1er janvier 2014, le budget assainissement doit être transféré et en 2015, le budget eau sera intégré à la Métropole.

Les tarifs 2013 ont été reconduits au 1er avril 2014 :

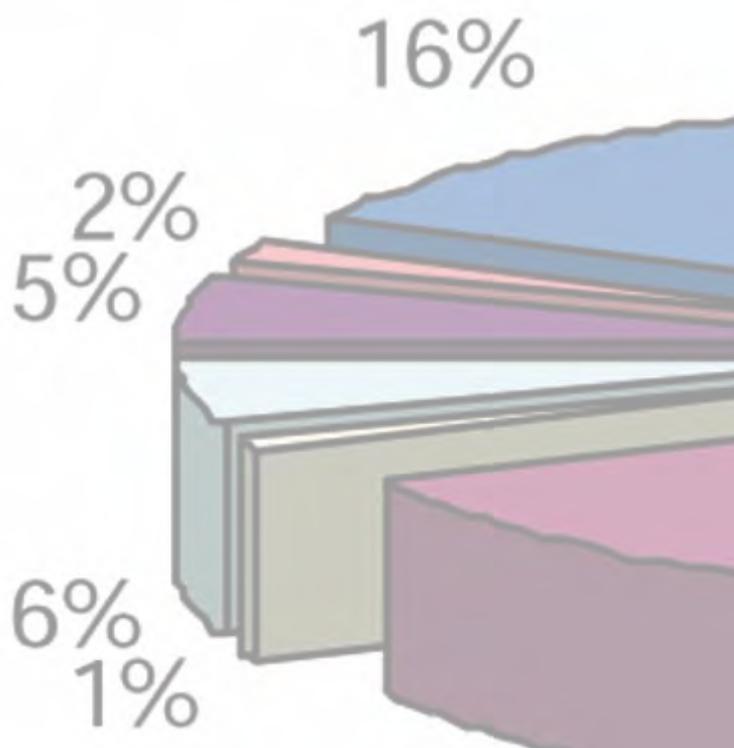
EAU POTABLE :

Part fixe :	30€
Part variable :	0.90 €/m3

Location de compteur :	4.60 €
Indemnité de quittance :	3.05 €

ASSAINISSEMENT :

Part fixe :	22€
Part variable :	0.45 €/m3



ANNONCES DE LA MAIRIE



LA COMMUNE RECHERCHE

- Une personne (18 ans et plus), pour un emploi d'été aux services techniques de la commune du 1er au 31 juillet 2014.

Merci d'adresser un courrier en mairie avant le 15 juin 2014.

- Une personne pour effectuer des heures de ménage dans les bâtiments communaux.

CDD à temps partiel.

Merci d'adresser un courrier en mairie avant le 30 juin 2014.

DANS LE CADRE DES RYTHMES SCOLAIRES :

- Une personne ayant le BAFA, disponible entre 15H30 et 16H30 de septembre 2014 à juin 2015.

Merci d'adresser un courrier en mairie avant le 30 juin 2014

- Des personnes bénévoles qui auraient quelques heures à consacrer (entre 15H30 et 16H30).

Ces personnes sont invitées à se faire connaître en mairie.

Mairie de Notre Dame de Mésage
Place de la Mairie
38220 NOTRE DAME DE MESSAGE

Tél : 04 76 68 07 33
ou mairie.ndmessage@wanadoo.fr

NOUVEAU À NOTRE DAME DE MÉSAGE : LA NEWSLETTER ENVOYÉE DANS VOTRE BOÎTE MAIL !

Afin de vous informer au mieux de tout ce qui se passe sur votre commune,
la mairie met en place l'envoi d'une newsletter directement sur votre boîte mail.

Vous y retrouverez toutes les informations concernant la commune :

- les manifestations culturelles, sportives et associatives
- les informations concernant l'école
- les informations concernant vos démarches administratives
- l'avancement des travaux effectués par les différentes commissions et groupes de travail de la municipalité
- les dates des conseils municipaux ainsi que leur ordre du jour
- les cérémonies et commémorations
- et toutes les autres informations concernant la vie de la commune

La circulation de l'information nous tient à cœur.

Aidez-nous à vous la faire parvenir
plus régulièrement et plus rapidement !



Si vous souhaitez recevoir la newsletter,
merci de remplir le formulaire ci-dessous et de le déposer à la mairie ou dans sa boîte aux lettres.

JE SOUHAITE RECEVOIR LA NEWSLETTER DE NOTRE DAME DE MÉSAGE DANS MA BOÎTE MAIL !

NOM

PRENOM

EMAIL

@ •

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique
destiné à la diffusion de la newsletter de la commune.
La destinataire des données est la mairie de Notre Dame de Mésage.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004,
vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent,
que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes,
vous opposer au traitement des données vous concernant. »

VITESSE EXCESSIVE SUR LE CHEMIN DU PIALLON



Les riverains du chemin du Piallon, situés sur le haut de la commune, se plaignent que des véhicules roulent à vive allure sur cette voirie, et utilisent le Chemin du Piallon comme « raccourci » pour rejoindre la Route de Laffrey depuis Champ/Drac, et vice versa.

Afin de prendre en compte cette situation, un groupe de travail a été constitué. Il est composé de : J.Buisson, Y.Chillou, L.Johnson, R.Mollon, ainsi que de la DDT de Vizille.

Ces derniers se sont rendus sur place le 17 avril 2014 et ont rencontré les habitants en Mairie le vendredi 2 mai pour analyser cette situation et trouver une solution la mieux adaptée.

La réflexion sur un aménagement temporaire est en cours, pour palier rapidement à ces excès de vitesse. Une étude plus approfondie permettra de valider les options définitives et proposera au Conseil Municipal d'inscrire ces travaux au budget.

Les habitants du Piallon seront tenus informés des propositions, des solutions et de l'avancement.

Commission :
Cadre de Vie et Aménagement du Territoire

LOI ALUR... IMPLICATION POUR NOTRE DAME DE MÉSAGE

La Loi ALUR, loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, prévoit que les Plans d'Occupation des Sols (POS) non transformés en Plan Local d'Urbanisme (PLU) au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Pour les POS engagés dans une procédure de révision sous forme de PLU avant le 31 décembre 2015, il sera possible de maintenir le POS jusqu'au 27 mars 2017. Après cette date, si le PLU n'est pas approuvé, le POS devient caduc et le RNU s'applique.

La transformation des POS en PLU est un gage de meilleure prise en compte du volet environnemental dans les politiques locales d'aménagement et de planification. En effet, les PLU doivent se conformer aux lois SRU (Solidarité et au Renouvellement Urbain) et l'engagement national pour l'environnement. Or, ces lois ont établi

de nouveaux objectifs notamment environnementaux à atteindre pour les documents d'urbanisme, objectifs qui ne sont pas pris en compte dans les POS en raison de leur ancienneté mais aussi de leur contenu régi par des dispositions antérieures à la loi SRU.

Notre Dame de Mésage a un POS en vigueur qui deviendra donc caduc à compter du 1er janvier 2016, si le POS n'est pas mis en forme de PLU. De par la loi ALUR et pour se mettre en conformité avec le SCOT (Schéma de COhérence Territorial) notamment sur la consommation d'espace, le conseil municipal va prochainement délibérer sur la nécessité de la révision du POS actuel en PLU.

A bientôt pour la suite des événements...

Commission : Urbanisme

INFORMATION SUR LE PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques)

Du nouveau sur le PPRT..... Application anticipée des règles du PPRT2 en matière d'autorisation du droit des sols.

L'approbation du PPRT2 aura normalement lieu en juillet 2014 et l'enquête publique a été reportée à début juin 2014. La période transitoire commencera donc à partir de la date d'approbation du PPRT2 et se terminera à l'achèvement de la mise en œuvre des mesures supplémentaires par l'exploitant ARKEMA à Jarrie.

Pendant cette période transitoire, il ne sera pas fait obstruction aux demandes d'autorisation dans la mesure où les délais de construction des bâtiments correspondant, conduiront à une livraison postérieure au 21 décembre 2015, date de mise en œuvre des mesures supplémentaires.

Pour les lotissements, le dépôt de permis d'aménager pour instruction pourra se faire dès le 01/03/2015.

Pour les PC (Permis de Construire), DP (Déclaration Préalable) et CUB (Certificat d'Urbanisme « b »), les dossiers pourront être déposés dès le 01/07/2015, pour instruction.

En période transitoire, et après l'approbation du PPRT2, ce sont les règles édictées par le PPRT2 qui s'appliquent, étant donné que les dossiers instruits concerneront tous les bâtiments dont l'achèvement sera postérieur au 21/12/2015 !

Source :

DDT de l'Isère, Service Aménagement Sud Est.

En résumé, les projets de construction soumis aux règles du PPRT1 en zone B, pourront être instruits à partir de juillet 2015 avec les règles du PPRT2 mais avec une livraison postérieure au 21 décembre 2015.....

NOTRE DAME DE MESSAGE, LE PAYS OU IL FAIT BON VIVRE

Nombreux sont ceux parmi nous qui sont venus habiter notre commune pour la qualité de vie qu'elle nous permet d'obtenir. Faisons en sorte que cela continue !

Avec le retour du printemps, les travaux dans les jardins et autour de la maison reprennent. Au concert des tondeuses, des tronçonneuses s'ajoutent celui des perceuses et des aboiements de chiens, trop heureux de pouvoir gambader à nouveau dehors.

Tout cela constitue souvent une source de gêne : petites nuisances sonores que nous devons supporter, parfois même jusqu'à l'agacement.

Alors, pour que votre voisin respecte notre tranquillité, soyons soucieux de la sienne. Rappelons que les nuisances sonores font l'objet d'une **réglementation nationale**.

IL NOUS EST DONC DEMANDÉ À TOUS DE RESPECTER LA LOI :

**Sur le territoire de notre commune,
les nuisances sonores sont tolérées :**

- > **LES JOURS OUVRABLES :**
de 8h à 12h et de 14h à 19h
- > **LE SAMEDI :**
de 9h à 12h et de 15h à 19h
- > **LE DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS :**
de 10h à 12h

DIVAGATIONS DES CHIENS ET DES CHATS

Nous rappelons aux habitants de la commune que la divagation de nos compagnons à quatre pattes est interdite. De plus à cette période de l'année, période de reproduction de l'ensemble des animaux de la faune sauvage, les jeunes nichées et portées sont des proies faciles pour les chiens et chats errants.

- > Définition de LA DIVAGATION (code rural) :
Est considéré comme en état de divagation tout

chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. Pendant la période du 15 avril au 30 juin les chiens doivent être tenus impérativement en laisse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cent mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

**PROTEGEONS LA NATURE EN ÉVITANT
DE LAISSER ERREUR NOS CHIENS
ET NOS CHATS.**

CENTRE AERE

**ACL ouvrira ses portes
à la salle RICHARD
du 7 juillet au 1er août 2014
aux enfants âgés de 3 ans à 12 ans**

Comme l'été dernier, encadré par Amélie CHAMPALLE et des animateurs diplômés, des activités seront proposées : piscine, sports collectifs, équitation, activités manuelles et intellectuelles, sorties le jeudi et bivouacs...

Les inscriptions sont à transmettre directement à ACL. Une plaquette d'information sera transmise par l'école.

Une subvention venant du CCAS a été accordée aux enfants de Notre Dame de Message en fonction de leur quotient familial. Le tarif annoncé ayant pris en compte la subvention.

ASSOCIATION DES CENTRES DE LOISIRS

11 Avenue Jean Perrot
38100 Grenoble

Tel : 04 76 87 76 41
fax : 04 76 47 52 92

**SOIREE FESTIVE SUR LE THEME DU CINEMA
A NOTRE DAME DE MESSAGE !**

VENDREDI 20 JUIN À 20H
sur le parvis de la mairie **GRATUIT !**

AU PROGRAMME :

> A 20h : CONCERT

«Stéphane Damiano fait son cinéma... en piano solo»

Stéphane Damiano, talentueux pianiste, joue pour vous une sélection de musiques de films, choisies pour leur beauté et leurs qualités musicales, des mélodies et des harmonies qui collent à la peau de grands du cinéma (Charlie Chaplin, James Bond, Audrey Hepburn...). Grâce à toutes ces musiques jouées, Stéphane Damiano rend hommage aux grands compositeurs de musiques de film, devenus de véritables références, au-delà même du cinéma. C'est aussi une occasion originale de se remémorer de grands moments de cinéma.

> A 20h30 : QUIZZ MUSICAL

Stéphane Damiano anime un grand jeu quizz musical pour les enfants sur les musiques de films et dessins animés.

Les enfants devront retrouver le nom du film, et chacun se



laissera prendre au jeu. Venez tester votre culture musicale et repartez avec de nombreux lots !

> A 22h : FILM

Projection en plein air du film

«Moi, moche et Méchant 2»

**Une restauration salée et sucrée
ainsi que des boissons,
vous seront servies par le club de l'âge heureux.**

**Le concert, le quizz musical et la projection
auront lieu sur le parvis de la mairie.**

**VENEZ NOMBREUX ASSISTER
À CETTE SOIRÉE FESTIVE
À NOTRE DAME DE MÉSAGE !**



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

C'est sous le soleil que s'est déroulée cette année, la cérémonie de célébration de la fin de la seconde guerre mondiale qui a vu la victoire des armées alliées et la capitulation de l'armée allemande en 1945.



Cette matinée a été accompagnée par la présence du G.R.L.D., qui après la lecture du discours commémoratif par monsieur le maire et la minute de silence, a salué la mémoire de mésageois anciens combattants mais également celle de tous ceux qui ont permis l'issue de ce conflit.



« Le G.R.L.D. (Groupe de Reconstitution de la Libération du Dauphiné) représente le 143^{ème} régiment de la compagnie K de la 36^{ème} division du Texas qui a débarqué en Provence le 15 août 1944 et libéré Grenoble le 22 août de

la même année.

Notre association, forte d'une trentaine d'adhérents regroupe des passionnés qui possèdent leur propre matériel U.S militaire d'époque (uniformes, véhicules...). Notre but est de commémorer la libération de notre région, ce que nous avons fait aujourd'hui 8 mai 2014 à Notre Dame de Mésage.

Le devoir de mémoire nous anime : souvenons-nous que des hommes et des femmes ont donné leur vie pour notre liberté. »



Pour toute informations :
bernard.g38@orange.fr

MISE EN SECURITE DES FALAISES DU GRAND PONT

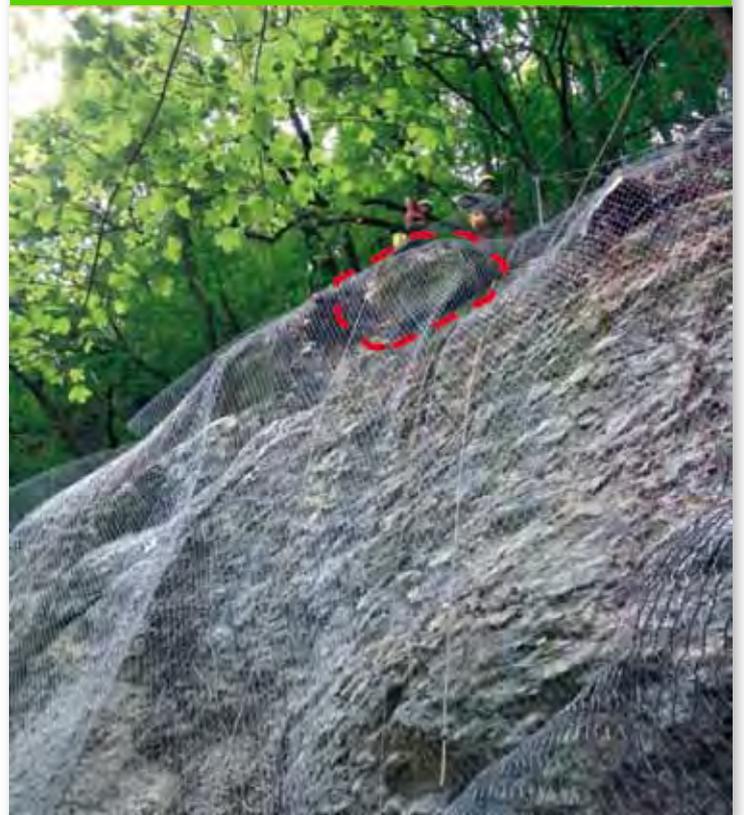
Début du chantier 17 mars 2014

> TRAVAUX RÉALISÉS :

Débroussaillage, mise en place des barrières de protection, forage et scellement des ancrages, montage des filets, montage du grillage plaqué surélevé et montage de la barrière grillagée.

> TRAVAUX EN COURS :

Montage du grillage plaqué surélevé de 1m (Photo ci-dessous), deux masses ont été repérées sous un grillage : elles seront câblées.





Vie Associative et Culturelle

ANNONCE POUR LE COMITE DES FETES

Chers mésageois, mésageoises, présidents et bénévoles des associations, la nouvelle municipalité a un projet qui lui tient à cœur : remettre en place un comité des fêtes.

En effet, nous aimerions avoir une structure dédiée à l'animation de notre commune, qui pourrait organiser plusieurs événements sur l'année (fête aux Epichères, cinéma en plein air, concerts, spectacles, fête de la musique etc...). D'autre part, le comité pourrait se doter de matériels qu'il pourrait prêter aux associations (type barnums, tables et chaises, sono etc...). A terme, nous aimerions développer l'offre culturelle, à destination des petits et des grands.

Ce comité prendra la forme d'une association de loi 1901, avec un bureau, un conseil d'administration, des adhérents et des bénévoles. Une association destinée à l'animation de la commune existe déjà, il suffit de la réveiller !

Pour ce faire, nous avons besoin de bonnes volontés ! Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons organiser des événements attractifs.

**N'HÉSITEZ PAS À VENIR VOUS INVESTIR !
NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !**

Si cela vous intéresse, merci de remplir ce bulletin et de le déposer à la mairie ou dans sa boîte aux lettres, ou d'envoyer un mail à cette adresse : comitedesfetesndm@outlook.fr

Myriam THEODORESCO,
ajointe à la culture, à la communication et à la vie associative.



JE SOUHAITE RECEVOIR DES INFORMATIONS CONCERNANT LA CRÉATION DU COMITÉ DES FÊTES DE NOTRE DAME DE MÉSAGE

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

TEL

EMAIL

@



Vie Associative et Culturelle

UNE SOIRÉE CHEZ JEAN DE LA FONTAINE
Fables, contes, musique, mais pas que...

**JEUDI 19 JUIN À 19H,
À LA CHAPELLE ST FIRMIN
de Notre Dame de Mésage**

L'association Partage souhaite remercier la commune de Notre Dame de Mésage pour son soutien et propose ainsi d'offrir un spectacle à ses habitants.



VENEZ NOMBREUX !

Un spectacle tout public à partir de 12 ans, mêlant humour et beauté du texte, mise en scène de Patrick SEYER avec la troupe amateur Partage.

Une production de la **Compagnie Partage**, en collaboration et soutenue par la commune de Notre Dame de Mésage.

RÉSERVATIONS

> HABITANTS DE NOTRE DAME DE MESAGE

Entrée libre - Réservation obligatoire

> EXTERIEURS

10 € tarif normal

5 € Chômeurs, adhérents Partage, moins de 16 ans, étudiants lycéens.

Réservation obligatoire

> RESERVATION OBLIGATOIRE POUR TOUS

Par téléphone : 06 88 17 38 09

Par Courriel : seyer.patrick38@orange.fr

Les billets réservés sont à retirer impérativement avant 18h45

VACANCES D'ÉTÉ : DEUX DATES À RETENIR



Le Tennis Club Mésageois propose aux enfants de 5 à 13 ans (licenciés ou non*) un stage multisports pendant les vacances d'été.

PREMIER STAGE

Du lundi 7 au vendredi 11 Juillet 2014
(première semaine des vacances)

SECOND STAGE

Du lundi 25 au vendredi 29 Août 2014
(dernière semaine des vacances)

> LIEU

Club de Tennis de Notre Dame de Mésage

> 2 FORMULES :

Journée : de 10h00 à 16h30 avec pause pique-nique (fourni par les parents) à 12h00.

Après-Midi : de 13h30 à 16h30.

> TARIFS:

Journée : 15€ / jour 60€ / semaine

Après-Midi : 10€ / jour 40€ / semaine

* Pour les enfants non licenciés :

assurance obligatoire (présentation d'une attestation de votre assurance) ou rajouter 10€ au total de la semaine pour payer la licence FFT.

TENNIS CLUB



RENSEIGNEMENTS AU CLUB HOUSE

ou Christophe Perret
au 06 51 98 08 86



CLUB DE L'ÂGE HEUREUX

Concours de Belote du 22 mars 2014

Belle participation à notre concours de belote de printemps malgré le beau temps et d'autres concours dans les communes environnantes. Les gourmands ont pu apprécier les pâtisseries préparées par nos adhérentes.

> LES GAGNANTS DU CONCOURS DE BELOTE :

Raymonde HALLEZ, Annie RIVET, Elide LAURENTI, Antoine LAURENTI, Danielle RATAUD, Monique.

> LES GAGNANTS DU CONCOURS RAMY :

Huguette MOREL, Dina BORETTAZ, Annick VIETTI.

Un lot de consolation est remis à tous les autres participants. Nous vous attendons nombreux à notre concours d'automne.

Récit du voyage à SAMATAN - Mai 2014

Nous voilà de retour d'un séjour d'une semaine passée dans le Gers. Pour le groupe constitué de 49 personnes, le voyage s'est passé dans une ambiance très sympathique. Nous avons pu apprécier la cuisine du Sud-Ouest, les beaux paysages ensoleillés et les visites très intéressantes :

- > **Albi** et la cathédrale St Cécile, le musée Toulouse Lautrec, sa promenade au bord du Tarn...
- > **Le Musée d'Art Campanaire** : découverte des cloches et carillons du monde entier !
- > **La Bastide de Cologne** et sa halle du 15ème siècle.
- > **Auch** cité chère à d'Artagnan et la cathédrale Sainte Marie.

Il fallu penser au retour avec des idées pleines la tête pour notre prochain voyage !



Croisière LYON CONFLUENT Mercredi 17 septembre 2014

> AU PROGRAMME

A Noter :

L'horaire de départ vous sera communiqué ultérieurement

9 h : Petit déjeuner

10 h : Démonstration produits de bien être
(sans obligation d'achat)

12 h 30 : Déjeuner

au menu :

KIR Pétillant
Croustillant de Fromage sur lit de Mâche
Boeuf braisé et ses Carottes & Pâtes Fraîches
Fromage Blanc à la crème
Surprise du Chef
Vin & Café

Après-midi : Embarquement quai des Célestins pour une croisière commentée sur la Saône et le Rhône.

Après avoir passé le confluent où se construit le futuriste nouveau quartier de Lyon, vous découvrirez les quais de Saône du vieux Lyon, puis les quais du Rhône avec notamment, l'hôtel Dieu et la rive gauche hausmannienne.

> PRIX : 15 €

> INSCRIPTION AVANT LE : 31 Juillet 2014

Par téléphone

D.RATAUD : 04 76 78 96 55
E.SERTOUR : 04 76 78 92 13
M.RIVET : 04 76 68 13 56





Vie Associative et Culturelle

SOU DES ECOLES

**KERMESSE LE SAMEDI 28 JUIN
DE 14H00 À 18H00**

Organisée par le Sou des Ecoles
de Notre Dame de Mésage

> Au programme :

Minis karts, château gonflable, pêche aux canards,
tir aux pigeons, chamboule tout, maquillage.

Buvette,
barbes à papa,
crêpes, bonbons,

Musique...
et plus encore !

VEenez NOMBREUX !



ALLEMONT - MANDEMENT D'OISANS RECONNAISSANCES DE 1709

Les Associations Les Amis de l'Histoire du Pays Vizillois et Coutumes et Traditions de l'Oisans ont décidé de publier en commun un important ouvrage de 400 pages reprenant dans son intégralité un registre manuscrit détenu par les Archives Départementales de l'Isère et totalement inédit à ce jour.

Il s'agit des Reconnaissances passées en 1709 par les propriétaires fonciers d'Allemont et d'Oz en Oisans en faveur de leur seigneur. Ces précieuses déclarations apportent, tant à l'amateur soucieux de connaître le passé de sa belle région, qu'à l'érudit, historien, toponymiste ou généalogiste, de nombreuses informations sur les habitants et les terres de la vallée de l'Eau d'Olle au début du XVIIIe siècle.

**Ci cet ouvrage vous intéresse,
vous pouvez d'ores et déjà le commander
via le bulletin d'inscription ci-dessous**



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Date limite de souscription : 20 septembre 2014

Je soussigné(e) **NOM :**
PRÉNOM :
ADRESSE :

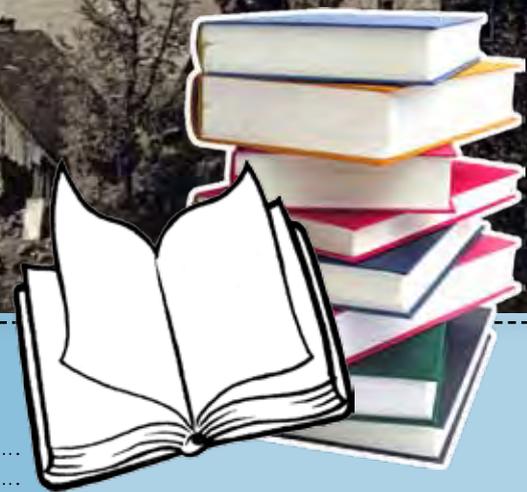
TÉL :
E-MAIL :
 @

Commande : exemplaire(s) de l'ouvrage :
ALLEMONT Mandement d'Oisans - Reconnaissances de 1709

Je demande l'envoi par la Poste (mettre zéro si inutile) :
SUPPLÉMENT : + 6 € x nombre de livres = €

Je joins un chèque établi à l'ordre « *Amis de l'Histoire du Pays vizillois* »
RÈGLEMENT : Chèque de €
soit : **20 € x** exemplaires + frais de port éventuellement

A Signature
Le / / 2014



ALLEMONT Mandement d'Oisans Reconnaissances de 1709

ouvrage de 400 pages
vendu en souscription au prix
de 20 euros. (Prix public TTC
après souscription : 30 euros).

COMMANDE À ADRESSER À :
**Les Amis de l'Histoire du Pays Vizillois,
325 rue de la République
38220 VIZILLE**
OU À :
**Coutumes et Traditions de l'Oisans,
38 rue de Viennois
38520 LE BOURG-d'OISANS**





Grenoble-Alpes Métropole : LA METRO

ATELIER "COMPOSTAGE ET JARDINAGE ZÉRO DÉCHET" :

Samedi 21 juin, 10h devant la Mairie

- > Comment composter dans mon jardin ou mon quartier ?
- > Comment mieux gérer mes déchets de jardin ?

Découvrez les astuces qui vous permettront de réduire la quantité de vos déchets de jardin (pelouses ou/et feuilles laissées sur place, paillage, broyage à la tondeuse, liste des déchets compostables) et apprenez les gestes pour faire de vos déchets biodégradables un excellent compost. Le compost obtenu vous permettra de repoter gratuitement vos plantes, de fertiliser votre sol et amender vos fleurs et légumes du jardin, et même vos arbres et arbustes.

L'atelier est assuré par l'association Trièves Compostage & Environnement, mandatée par la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole.

- > Atelier pratique gratuit et ouvert à tous. Toutes vos questions sont les bienvenues !

> Renseignements et Inscription obligatoire :
Association Trièves Compostage & Environnement

Tél : 04 76 34 74 85

E-mail : trieves-compostage@hotmail.com

CONSULTANCES ARCHITECTURALES

Les prochaines consultances architecturales se tiendront de 16h à 19h à la Mairie de :

- Séchillienne le 14 juin ;
- Saint Barthélémy de Séchillienne le 02 juillet

Merci de prendre rendez-vous :

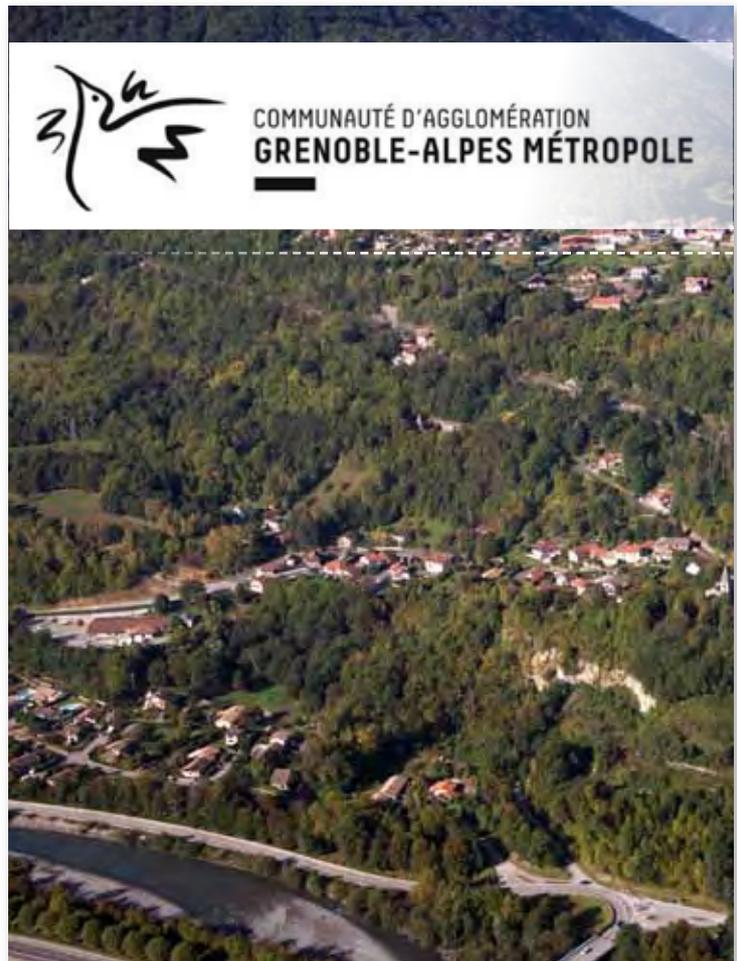
Fanny Charon
Service Urbanisme,
Grenoble-Alpes Métropole

04 76 59 28 50

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS PENDANT LES JOURS FERIES 2014

Lundi 9 juin : Haut : Mardi 10 juin
Bas : non concerné

Lundi 14 juillet : Haut : Mardi 15 juillet
Bas : non concerné



POUR TOUTES VOS QUESTIONS :

Le n° vert de la Métro est à votre disposition :

0800500027

Ou contacter la Métro via le formulaire de contact disponible sur internet :

www.laMetro.fr



Informations Diverses

NAISSANCE

Bienvenue dans notre commune à :

Maxime
Fils d'Emilie ROBERT et Benoit BOUYER
200 rue du Moulin

DÉCÈS

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

Pierre COYRET
domicilié 26 place de Saint Sauveur
Le 20 avril 2014

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

PETITES ANNONCES

A VENDRE

Ordinateur de bureau HP vendu avec webcam et clé wifi. Il est en très bon état, et a également des programmes installés comme skype.

Prix 90 €

Pour plus de renseignements contactez moi au 06 78 26 20 19 ou charlescaro38@aol.com

A VENDRE

Poussette Perego en bon état (nacelle et couffin munis des attaches pour les ceintures de sécurité)

Prix 60 €

Pour plus de renseignements contactez moi au 06 78 26 20 19 ou charlescaro38@aol.com

SERVICE

Lycéenne, sérieuse et consciencieuse propose de faire du baby-sitting à domicile soir, week-end et vacances scolaires.

Tél 06 78 36 17 38

ATTENTION

Le secrétariat de la mairie sera fermé les samedis des mois de Juillet et Août.

L'ÉTÉ ARRIVE... PLAN CANICULE

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous faire inscrire sur le registre de la mairie pour bénéficier d'une aide en cas de canicule :

tél : 04 76 68 07 33

mail : mairie.ndmessage@wanadoo.fr

Pensez à boire beaucoup d'eau, à ne pas sortir aux heures les plus chaudes, maintenir votre habitation à l'abri de la chaleur...

RECUPERATION D'ESSAIMS

Vous pouvez être confrontés à l'essaimage des abeilles domestiques qui s'installent entre fenêtres et volets, dans les conduits de cheminées, dans un arbre, etc..

Vous pouvez contacter l'Abeille Dauphinoise et plus particulièrement :

Monsieur René SAINT-PIERRE
au 06 12 86 12 48

PAROISSE ST PAUL DE LA ROMANCHE

Le groupe de rencontre de Notre Dame de Mésage, vous invite à participer à l'eucharistie célébrée :

le Mardi 10 Juin à 18h
à la Chapelle St Firmin

Ensuite nous nous retrouverons pour partager le repas mis en commun en toute convivialité.

VIGILANCE

Il a été signalé par des mésageois que des vols ont été commis dans leur cour ou jardin.

IL EST RAPPELÉ À CHACUN D'ÊTRE VIGILANT.



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Opération tranquillité vacances

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.





Informations Diverses



OPÉRATION TRANQUILLITÉ – VACANCES

----- DEMANDE INDIVIDUELLE

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie.

DEMANDEUR

NOM (en capitales) : _____ Prénom : _____

QUALITÉ : Particulier Commerçant

ADRESSE (N° - Voie - Lieu-dit, ...) _____

Code Postal : _____ Ville : _____

PÉRIODE D'ABSENCE

Du : _____ Au : _____

TYPE ET CARACTÉRISTIQUE DU DOMICILE OU DU COMMERCE

Maison Appartement Commerce

Etage : _____ N° de Porte : _____ Digicode : _____

Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON

Si oui, lequel ? _____

PERSONNE À AVISER EN CAS D'ANOMALIE

Nom : _____ Prénom : _____

CP : _____ Ville : _____

 _____

Possède-t-elle les clés : OUI / NON

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Lieu de vacances : _____

Êtes-vous joignable pendant votre absence ?
OUI/NON

Si oui, à quelle adresse ? _____

 _____

Courriel : _____ @ _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS À PRÉCISER

Le déclarant certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Il déclare : "Je m'engage à aviser le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de tout retour anticipé."

Date :

Signature du demandeur :





5^{ème} Tournoi Handball sur herbe

Fair play & Bonne Humeur

Au stade Jo PIARULLI à Notre Dame de Mésage

Samedi 14 Juin 2014

Restauration - Bar - Animations...

Infos & Inscriptions
06 74 46 24 52
tournoi.usvizille@gmail.com

Pour la 4^{ème} année consécutive, l'US Vizille Handball organisera son tournoi de fin de saison sur le stade municipal de Notre Dame de Mésage. Cet événement, réservé aux licenciés de handball, se déroulera le samedi 14 juin.

Et le dimanche 15 juin toujours au stade de Notre Dame, aura lieu le tournoi « salade » mettant en action les licenciés du club (jeunes ou moins jeunes), mais également parents, sœurs, frères et amis qu'ils soient handballeurs ou non.

Durant ce week-end festif, le fair-play et la bonne humeur seront les mots clefs de tous les participants. N'hésitez pas à venir les rejoindre afin de profiter de la joie des participants et organisateurs.

Des stands de restauration, une buvette, des animations mais également la mascotte du tournoi **BAFALOU** seront présents sur cette manifestation.

**DES CLEFS ONT ÉTÉ TROUVÉES.
A RÉCLAMER EN MAIRIE !**

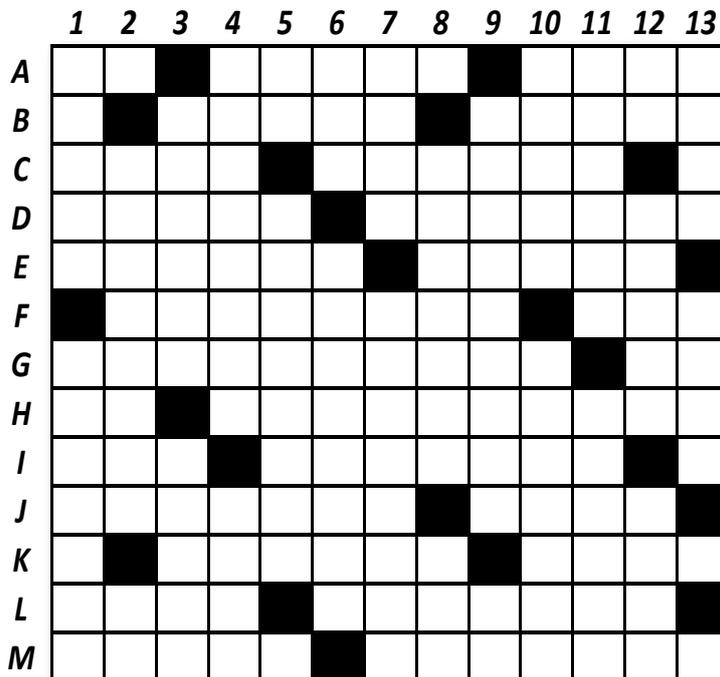
LES MOTS CROISÉS de Loulou

HORIZONTALEMENT

- A/ Note. Profonds sommeils. Gros sôt.
- B/ Echantillon pour enquête. Sensés.
- C/ Gaz de tube. Répètera.
- D/ Prénom féminin. Couler.
- E/ Prenant connaissance. Transformées.
- F/ Ville canadienne. Travail forcé.
- G/ Une qualité de roc. Devant la licence.
- H/ Pronom indéfini. Qui reviennent.
- I/ Mesure de radioactivité. Augmente les stocks.
- J/ Prophétiser. Pays d'Europe.
- K/ Arme antique. Fleuve d'Irlande.
- L/ Paradis perdu. Débarrasse de son eau.
- M/ D'un auxiliaire. Vaporeuses.

VERTICALEMENT

- 1/ Lanternes. Dieu des songes.
- 2/ Aller aux toilettes. Reste à régler.
- 3/ A ne pas avaler. Inchanges.
- 4/ Faire des potins. A l'intérieur.
- 5/ Pronom. Qui a servit de contact à deux personnes.
- 6/ Etendue d'eau. Bois pour des rails.
- 7/ Bières. Elle s'occupe des animaux.
- 8/ Grand propriété. Cardinal d'Alsace.
- 9/ Concomitant. Exclamation.
- 10/ Rase. Inentamée.
- 11/ Perdus. Se cacher.
- 12/ Règle. Phaïdee. Prince Troyen.
- 13/ Personnage biblique. Charpenté.



SOLUTION DU NUMERO PRECEDENT





Informations Pratiques

NUMÉROS D'URGENCE

MAIRIE

Téléphone 04 76 68 07 33
 Fax 04 76 78 32 18
 Site internet www.notredamedemesage.com
 Email mairie.ndmessage@wanadoo.fr
 Ouverture au Public
 Lundi, jeudi de 13h30 à 17h30
 Mardi, vendredi de 13h30 à 18h00
 Samedi de 8h30 à 11h30

NUMÉROS UTILES

Ecole Maternelle 04 76 08 31 02
 Ecole Primaire 04 76 68 12 85
 SAMU et Centre Anti-Poison
 (en cas d'urgence) 15
 Gendarmerie 17
 Pompiers 18
 Urgences Médicales 08 10 15 33 33
 Urgences depuis un Portable 112
 Maison Médicale de Garde de Vizille 15
 ou 04 76 08 47 09

PHARMACIES DE GARDE

N° National 3915 (0,15 € /minute) ou www.3915.fr

01/06/14	ORSET	Vizille
08/06/14	SCHMITT	Vizille
09/06/14	ESPIE	Champ sur Drac
15/06/14	REYMOND	Haute-Jarrie
22/06/14	SCHMITT	Vizille
29/06/14	BOUTILLON	Brié
06/07/14	BONNET	Jarrie
13/07/14	ESPIE	Champ sur Drac
14/07/14	BENOIT	Vizille
20/07/14	COHEN	Vaulnaveys le Haut
27/07/14	COCOLOMB	Uriage
03/08/14	MABBOUX	Vizille
10/08/14	BENOIT	Vizille
15/08/14	COHEN	Vaulnaveys le Haut
18/08/14	ORSET	Vizille
25/08/14	REYMOND	Haute-Jarrie
01/09/14	SCHMITT	Vizille

CONSULTANCES ARCHITECTURALES

De 16h à 19h :
 le 14 Juin à la mairie de Séchillienne
 le 02 Juillet à Saint Barthélémy de Séchillienne

Merci de prendre rendez-vous avec **Fanny Charon**
 Service Urbanisme, Grenoble-Alpes Métropole
 04 76 59 28 50

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS SUR LA COMMUNE PENDANT LES JOURS FERIES 2014

Lundi 9 juin : Haut : Mardi 10 juin
 Bas : non concerné

Lundi 14 juillet : Haut : Mardi 15 juillet
 Bas : non concerné

HORAIRES DÉCHETTERIES

Jours	Champ sur Drac	Péage-de-Vizille	Vaulnaveys le Haut
Lundi	13h-18h	Fermé	Fermé
Mardi	13h-18h	8h-13h	8h-13h
Mercredi	8h-12h et 13h-18h	8h-13h et 14h-18h	8h-13h et 14h-18h
Jeudi	13h-18h	8h-13h	8h-13h
Vendredi	13h-18h	8h-13h	8h-13h
Samedi	8h-18h	8h-18h	8h-18h

Une vignette d'accès est nécessaire.
 Elle est disponible en Mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.

UNE SOIRÉE CHEZ JEAN DE LA FONTAINE

FABLES, CONTES, MUSIQUE, MAIS PAS QUE.....



**UN SPECTACLE MÉLANT HUMOUR ET BEAUTÉ DU TEXTE
MISE EN SCÈNE DE PATRICK SEYER
AVEC LA TROUPE AMATEUR PARTAGE**

Spectacle tout public à partir de 12 ans

JEUDI 19 JUIN À 19 HEURES

CHAPELLE ST FIRMIN (PRÈS MAIRIE)

NOTRE DAME DE MÉSAGE

**UNE PRODUCTION DE LA COMPAGNIE PARTAGE
EN COLLABORATION AVEC NOTRE DAME DE MÉSAGE**

TARIFS :

Entrée libre pour les habitants de la commune de Notre Dame de Mésage.

Mais réservation absolument obligatoire (Nombre de places limitées).

Extérieurs à Notre Dame de Mésage :

10 € tarif normal / 5 € Chômeurs, adhérents Partage, moins de 16 ans, étudiants, lycéens.

RESERVATION ABSOLUMENT OBLIGATOIRE POUR TOUS

Par téléphone au 06 88 17 38 09

Par Courriel : seyer.patrick38@orange.fr

Les billets réservés sont à retirer impérativement avant 18h45





MAIRIE DE NOTRE DAME DE MÉSAGE

Place de la Commanderie
38220 Notre Dame de Mésage

Téléphone **04 76 68 07 33**

Fax **04 76 78 32 18**

mairie.ndmessage@wanadoo.fr
www.notredamedemesage.com

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	13H30 / 17H30
Mardi	13H30 / 18H00
Jeudi	13H30 / 17H30
Vendredi	13H30 / 18H00
Samedi	8H30 / 11H30

Notre Dame de Mésage au fil des pages

Dépôt légal 2eme trimestre 2014

Responsable de Publication : Tonino TOIA

Comité de rédaction : Commission Communication

Réalisation technique : RIFF Graphisme & Illustration

Impression: Mairie

Tirage : 520 exemplaires
